



Scandale des eaux minérales traitées : deux informations judiciaires ouvertes après les plaintes de l'association Foodwatch

Un juge d'instruction a ouvert deux informations judiciaires visant Nestlé et Sources Alma après des plaintes de Foodwatch. En cause : des pratiques illégales de traitement des eaux minérales, notamment sur le site Perrier...



Un juge d'instruction a ouvert deux informations judiciaires visant Nestlé et Sources Alma après des plaintes de Foodwatch. En cause : des pratiques illégales de traitement des eaux minérales, notamment sur le site Perrier à Vergèze (Gard). Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, découvrez les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. Notre politique de confidentialité

Un juge d'instruction parisien a ouvert deux informations judiciaires visant les groupes Nestlé et Sources Alma, producteurs d'eaux minérales, après des plaintes déposées par l'association Foodwatch. Cette décision fait suite à des révélations sur des pratiques illégales de traitement des eaux ayant notamment concerné le site Perrier, situé à Vergèze, dans le Gard.

Le magistrat instructeur a décidé de passer outre les réquisitions du parquet de Paris, qui estimait ne pas être compétent territorialement, pour se saisir du dossier mercredi, a appris l'AFP de source proche du dossier. Cette source confirme ainsi partiellement les informations divulguées par Radio France et Le Monde.



[Foodwatch](#) avait déposé à l'automne 2024 deux plaintes avec constitution de partie civile contre Nestlé et Sources Alma, maison mère des marques Cristaline et St-Yorre, tandis que l'association de consommateurs CLCV avait également porté plainte contre X. L'avocat de [Foodwatch](#), Me François Lafforgue, a déclaré : " [Foodwatch](#) accueille avec une grande satisfaction l'annonce de l'ouverture d'une information judiciaire dans ces affaires ". Il a ajouté : " nous demandons maintenant à la justice pénale de faire toute la lumière sur les agissements frauduleux des producteurs d'eaux minérales naturelles, et de dégager toutes les responsabilités, à quelque niveau que ce soit

Les révélations de Radio France et Le Monde, publiées début février, accusaient le gouvernement d'avoir cédé aux pressions de Nestlé pour permettre la commercialisation d'eaux non conformes aux normes sanitaires, malgré des recommandations d'interdiction de la part des autorités. Ces accusations ont été réfutées par Emmanuel Macron, qui a déclaré : " je ne suis pas au courant de ces choses-là. Il n'y a de l'entente avec personne, il n'y a pas de connivence avec qui que ce soit

Nestlé Waters avait reconnu en début d'année avoir eu recours à des systèmes de microfiltration interdits pour "maintenir la sécurité alimentaire" de ses eaux minérales.

Toutes nos eaux aujourd'hui sont pures à la source.

La directrice générale de Nestlé Waters, Muriel Lienau, à l'AFP le 7 février.

Cependant, sur le site Perrier de Vergèze, dans le Gard, la situation reste "problématique " explique Le Monde qui rappelle que selon un rapport de l'Agence régionale de santé d'Occitanie, Nestlé a dû cesser " l'exploitation de certains puits et détruire trois millions de bouteilles en avril 2024" . Une commission d'enquête sénatoriale, présidée par le sénateur du Gard Laurent Burgoa (Les Républicains), s'intéresse également au dossier. Une visite du site de Vergèze a été effectuée le 7 février dernier.

En septembre 2024, Nestlé avait accepté de payer une amende de deux millions d'euros pour éviter un procès à Épinal dans le cadre d'un dossier lié à ses eaux vosgiennes.

Cet article vous a intéressé ? Partagez-le